



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27  
En exercice : 27  
Présents : 17  
Votants : 22

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en sous Préfecture

Le 27/01/2025

Et publication ou notification

Du 28/01/2025



Le Maire,

N°DEL 2025\_01\_004\_4

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de  
Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2025

**Objet : DECISIONS DU MAIRE**

Décisions

**Présents :**

Bernard JOBERT  
René CARANDANTE  
Catherine HURAIT  
Stéphanie MECHIN  
Linda TRIBET  
Robert DALMASSO  
Michèle CAPDEVIELLE  
Gabrielle DALMAS  
Brigitte RINAUDO PINEAU

Marie-Paule MAUDUIT  
Jacques BUTTARD  
Thierry DOMENACH  
Laurence GIORGINI  
Adama LACLAVÉRIE  
Julie HIVERT  
Roger OLIVIER  
Bernard BRUNEL

**Pouvoirs :**

Yves NONJARRET donne procuration à Gabrielle DALMAS  
Jean-Michel VIGNAT donne procuration à René CARANDANTE  
Pierre MONETON donne procuration à Jacques BUTTARD  
Chloé DE BROUWER donne procuration à Linda TRIBET  
Catherine BRUNETTO donne procuration à Bernard BRUNEL

**Absents excusés :**

Angelo MURA  
Chantal MALFAIT  
Matthieu TAROT  
Michaël REBOTIER  
Marie-Françoise CASADEI

**Secrétaire de séance :**

Madame Linda TRIBET

=====

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et 23 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 25 Mai 2020, autorisant le transfert de la totalité des compétences prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal N° 2020\_04\_28\_1 du 8 juin 2020 portant modification des attributions générales au Maire ;

**Considérant** qu'en vertu de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises sont soumises aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil Municipal et que Monsieur le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal.

**Article 1 :** Monsieur le Maire présente chacune des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal :

2024_233	233	12/12/2024	Décision portant signature d'un contrat de maintenance des installations de chauffage à la Villa Martin, au Stade Municipal et à la Police Municipale avec la société SOGITEC
2024_234	234	12/12/2024	Décision portant signature d'un contrat de maintenance des installations de chauffage à la bibliothèque Cap Novéa avec la société SOGITEC
2024_235	235	13/12/2024	M57 – Fongibilité des Crédits Décision budgétaire portant Virement de crédits N°1 de chapitre à chapitre budget principal - 41300
2024_236	236	16/12/2024	Décision portant signature de conventions de prestations de services avec l'ESAT Les Romarins Sites communaux
2024_237	237	18/12/2024	Décision portant signature d'une convention d'occupation précaire et révocable à Grand Cap Jennifer LEJEUNE
2025			
2025_00 1	1	07/01/2025	Décision portant signature d'un contrat de maintenance du Système de Sécurité Incendie : Salle Voli ; Groupe Scolaire ; Espace Culturel Les Bruyères avec la Société CHUBB
2025_00 2	2	08/01/2025	Décision portant signature d'une convention d'occupation Temporaire à titre onéreux – M. LE GALL -Villa Turquoise
2025_00 3	3	08/01/2025	Décision portant signature d'une convention d'occupation Temporaire à titre onéreux – Mme LE SAUX – Ehpad – Studio le Félicité
2025_04	4	08/01/2025	Décision portant signature d'une convention d'occupation Temporaire à titre onéreux – M. Truffaut – Grand Cap

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

**Approuve la proposition qui lui a été faite,**

prend acte de la délibération présentée

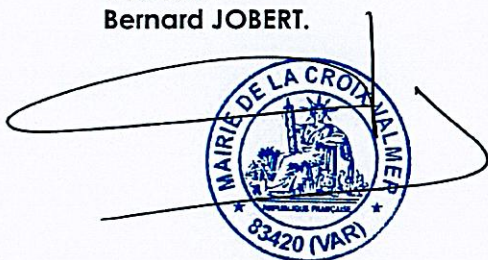
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,  
Bernard JOBERT.**



**Le Secrétaire de séance,  
Madame Linda TRIBET**

Le Maire,  
certifie que le présent document,  
a été affiché en Mairie le,

28 JAN. 2025

Le Maire

